

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU**

**SEANCE DU 22 MARS 2023**

**N° 12X23**

L'an deux mille vingt trois et le vingt deux du mois de Mars à dix-huit heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau,  
s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, 8 Avenue du Général Leclerc,  
sous la Présidence de Madame PASQUALETTO-AMIEL Agnès,  
Et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaients présents : Mme Agnès PASQUALETTO-AMIEL - Mme Caroline TCHELEKIAN-  
Mr Fabrice VEGA- Mme Audrey GIALLO- Mme Sylvia PENELET- Mme Mireille NELIAS -  
Mr Jean-Claude MARTIN- Mme Annie MARTIN- Mme Danielle MARRAS- Mme Véronique  
NELLI

Excusé(s) : Mr Michel AMIEL- Mme Rosy INAUDI

Absent(s) : Mme Emeline COCH- Mme Joelle FIORILE-REYNAUD- Mr Jean COUPIER

Pouvoir(s) : 1

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les établissements publics administratifs de plus de 3500 habitants, en vertu de l'article L2312-1 et L1412-2 du Code Général des Communes. Le dernier alinéa du même article prévoit l'application de ces dispositions aux CCAS

**Considérant** qu'il doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget

Le Conseil d'Administration, après en avoir pris connaissance, et procédé à ce débat :

- **Se prononce** comme suit :

- **POUR : 11**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**La Vice-Présidente du CCAS**



**AGNÈS PASQUALETTO-AMIEL**